

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2018 A 18 H 30 MAISON DE NUITS, SALLE CUVERIE

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Évelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, Jean-Claude BELLINI, Daniel BAUDINET (en remplacement de Gérard FRICOT), Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Léonard DILLENCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Danielle BÉLORGEY, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Marie-Josèphe VACHET, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, François MARQUET, Gérard FRICOT, Michel PERSONNIER, Bernard MOYNE, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Anne SEGUIN, Didier PRORIO, Sylvianne PAUL-MONCEAUX.

POUVOIRS : François MARQUET pouvoir à Gérard TARDY
Bernard MOYNE pouvoir à Christophe LUCAND
Sophie GALLOIS pouvoir à Aleth DETOT
Yves STIEFVATER pouvoir à Marie-Josèphe VACHET
Anne SEGUIN pouvoir à Claude RÉMY
Didier PRORIO pouvoir à Josiane MICHAUD.

PRESENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS ; Ronan DURAND, DGA.

Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et procède à l'appel nominal.

Monsieur Pascal BONVALOT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du mardi 30 janvier 2018 et des relevés de décisions du Bureau communautaire du 13 février 2018.

Le compte rendu du Conseil communautaire du 30 janvier 2018 et le relevé de décisions du Bureau communautaire du 13 février 2018 sont adoptés à l'unanimité.

2. Projets de délibérations.

Finances :

C/18/12 – Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles SEGUIN, Vice-Président en charge des Finances, pour une présentation générale des différents éléments constitutifs du DOB, celui-ci faisant plus particulièrement état :

- . du contexte national en matière de finances locales,
- . des conséquences de la fusion un an après la création du nouvel EPCI,
- . des prévisions de recettes pour l'année 2018 (mesures fiscales – dotations de l'État),
- . des indicateurs financiers (épargnes – ratio d'endettement).

La parole est ensuite donnée aux Vice-Présidents concernant les perspectives de dépenses présentées pour chaque compétence exercée par la Communauté de communes.

À l'issue de ces présentations, on notait en particulier les interventions suivantes :

- Monsieur Gilles MUTIN souhaite que le sujet de l'eau pluviale soit abordé en 2018 afin d'éviter de travailler ensuite dans l'urgence.

Monsieur Claude RÉMY répond qu'il faut être très prudent sur ce sujet compliqué.

Monsieur Alain CARTRON précise que jusqu'à présent, c'est le service des Eaux de la ville qui s'occupait des avaloirs. Grande interrogation pour le prochain budget.

Monsieur Jean-Marc BROCHOT informe qu'il a transmis un courrier à la Communauté concernant le dispositif qui avait été mis en place au sein de l'ex Communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

La question sera étudiée en commission dans le cadre de la réflexion sur l'intérêt communautaire.

- Monsieur Jean-Claude ALEXANDRE estime que le document présenté est un bon document de politique générale et non un document d'orientation budgétaire. Aucun chiffre n'est indiqué concernant les perspectives par compétences.

Monsieur Gilles SEGUIN répond qu'il ne s'agit que d'orientations. Il convient de sortir du cadre pour amener la réflexion avant d'entrer dans les chiffres.

Monsieur le Président précise que dans chaque chapitre, il est noté ce que nous souhaitons faire. Il est difficile d'être plus précis. Les orientations sont actées et resteront à affiner. Il précise que le DOB n'a pas pour vocation de se substituer au Budget.

Monsieur le Président remercie tous les Vice-Présidents et agents de la Communauté pour le travail réalisé.

Le diaporama présenté sera prochainement envoyé aux 56 communes membres de l'EPCI.

C/18/13 - Objet : Tarif des piscines intercommunales au 1^{er} mai 2018.

Monsieur André DALLER rappelle qu'il existe deux piscines intercommunales sur notre territoire, une à Vougeot, l'autre à Nuits-Saint-Georges. Les tarifs applicables au 1^{er} mai 2018 restent inchangés pour Vougeot, mais subiront une légère augmentation pour la piscine intercommunale de Nuits-Saint-Georges suite à sa réhabilitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Aménagement du territoire :

C/18/14 – Objet : SCOT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin : Nouvelle désignation des délégués de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du SCOT.

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que, suite à la fusion des 3 EPCI, les statuts du Syndicat mixte du SCOT ont été modifiés afin de prendre en compte l'évolution du nouveau périmètre.

Il propose par conséquent que le nouvel EPCI procède à une désignation de l'intégralité de ses représentants, au nombre de 13, à savoir :

Olivier BAYLE – Pascal BORTOT – Gilles CARRÉ – Alain CARTRON – Valérie DUREUIL – Alain FORNEROL – Pascal GRAPPIN – Christian HOQUET – Christophe LUCAND – Bernard MOYNE – Hubert POUILLON – Pierre-Alexandre PRIVOLT – Didier PRORIOU.

Monsieur CARTRON, Président du SCOT, tient à remercier Messieurs COBOS, CHEVALLIER et SÉRAFIN, délégués sortants. Une réunion du SCOT est prévue prochainement pour l'élection du Président, du Vice-Président et des membres du Bureau syndical.

Délibération adoptée à l'unanimité.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

Solidarités :

C/18/15 – Objet : Modification du représentant auprès de la Fédération des Centres Sociaux de Côte-D'Or.

Dans le cadre de la Vice-Présidence à la Démocratie locale et à la Vie associative, en charge du suivi du Centre socioculturel, le Conseil communautaire propose la désignation de Monsieur Jean-Paul SÉRAFIN comme représentant titulaire de la Communauté de communes auprès de la Fédération des Centres Sociaux de Côte-d'Or, en remplacement de Madame Sylvie VENTARD précédemment désignée.

Madame Aleth DÉTOT et Monsieur André DALLER demeurent les deux autres titulaires

Délibération adoptée à l'unanimité.

Développement économique :

C/18/16 - Objet : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Chambre du commerce et d'industrie de Côte-D'Or dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire « Action de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

La loi NOTRé a confié aux EPCI de nouvelles compétences importantes concernant le développement économique et la politique du commerce local. Afin d'inscrire pleinement ces obligations dans un projet de territoire, le Conseil communautaire approuve la signature de la convention de partenariat avec la CCI de Côte-d'Or, permettant de poursuivre les études relatives au développement économique des zones d'activités communautaires et de construire une politique locale du commerce, nouveau champ d'intervention pour notre EPCI. Monsieur Pascal GRAPPIN précise qu'il est important d'être accompagné par un acteur de terrain tel que la CCI.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Enfance :

C/18/17 – Objet : Convention SDIS 21 pour l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant les temps périscolaires (ALSH, restauration, NAP) lors des interventions.

Afin d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires appartenant aux Centres d'incendie et de secours de Gevrey-Chambertin, de Nuits-Saint-Georges et de Corgoloin et de favoriser l'accueil de leurs enfants pendant les temps périscolaires, sans inscription préalable le jour de l'intervention, le Conseil communautaire autorise la signature d'une convention entre la Communauté et le SDIS 21.

Les enfants devront être scolarisés sur le territoire de la Communauté.

Monsieur le Président précise qu'en accord avec le SDIS, cette demande est réservée uniquement aux C.I.S. du territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines :

C/18/18 – Objet : Modalités de rémunération et de compensation des astreintes et permanences – Agents de Droit Privé.

En février 2017, le Conseil communautaire a fixé les modalités de compensation des astreintes et permanences pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les agents non titulaires de Droit Public. Les agents de Droit Privé n'étaient pas concernés par cette disposition. Afin de simplifier et d'unifier la gestion de ces astreintes, Monsieur le Président propose de fixer les modalités applicables aux agents de Droit Privé parallèlement à celles prévues pour les agents de Droit Public du cadre d'emploi de la filière technique.

11 agents sont concernés pour la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

C/18/19 – Objet : Modification du tableau des effectifs - Direction des Solidarités

C/18/20 – Objet : Modification du tableau des effectifs - Service commun « secrétariat de mairie »

C/18/21 – Objet : Modification du tableau des effectifs - Direction des affaires financières.

Les modifications du tableau des effectifs étaient présentées et commentées par Monsieur le Président et acceptées à l'unanimité par le Conseil communautaire.

3. Questions diverses.

- Monsieur Jean-Marc BROCHOT souhaite intervenir sur la composition du CODIR du nouvel Office de Tourisme communautaire de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, composé de 31 membres titulaires et autant de suppléants.

Deux collèges le composent : le « collège des élus communautaires » (17 titulaires et 17 suppléants) et le « collège des acteurs du tourisme » (14 titulaires et 14 suppléants).

Monsieur Jean-Marc BROCHOT sollicite donc les conseillers communautaires pour intégrer le « collège des élus ». Cette désignation sera à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 20 mars 2018.

- Monsieur Christian ROUSSEL souhaite prendre la parole pour soutenir la nécessité d'avoir une maîtrise des équilibres budgétaires et une trajectoire financière stabilisée avant de développer les compétences ou d'en prendre de nouvelles, dans un souci de prudence budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invite chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié. La séance est levée à 21 h 05.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE